

<http://www.snetap-fsu.fr/Les-AESH-des-professionnels-qui-doivent-etre-reconnus.html>



Les AESH, des professionnels qui doivent être reconnus

- Métiers - AED-AESH - AED/AESH : les publications du SNETAP-FSU -

Date de mise en ligne : mardi 28 septembre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Trois syndicats de la [FSU](#) dont le SNETAP consacrent un Supplément du *L'Université syndicaliste* au métier d'Accompagnant d'élève en situation de handicap.

Être [AESH](#), c'est exercer un métier devenu indispensable auprès des élèves, de leurs familles et des équipes éducatives au sens large. Mais il est loin d'être reconnu à sa juste valeur, raison pour laquelle, obtenir des droits en termes de qualification, de diplôme, d'affectation et de carrière doit être une priorité.

Les points abordés :

- Carrières et diplômes : professionnaliser le métier ;
- Missions : accompagner les élèves en situation de handicap ;
- Contrats : précarité toujours ;
- Pôles inclusifs d'accompagnement localisés : la flexibilité au détriment de la stabilité ;
- Temps de travail : temps partiel imposé ;
- Rémunération : des salaires insuffisants ;
- Participer à la vie syndicale et de l'établissement.

Numéro consultable et téléchargeable en cliquant ci-dessous :

Télécharger le document en format PDF : [cliquer ici.](#)

Retrouver le livret d'accueil [AE/AESH](#) 2019 du SNETAP-[FSU](#) : [cliquer ici.](#)